

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 419

présenté par

Mme Brenier, M. Bony, M. Cinieri, Mme Corneloup, Mme Kuster, M. Leclerc, M. Masson, M. Pauget, M. Ramadier, M. Reda, M. Viry, M. Dive, Mme Trastour-Isnart, M. Emmanuel Maquet et M. Vialay

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« boissons »,

insérer les mots

« dans les établissements publics, les événements organisés sur l'espace public, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question des bouteilles en plastique est loin d'être résolue. En effet, ces dernières font encore partie des déchets les plus retrouvés sur les plages. Une fois présentes dans les eaux, ces bouteilles peuvent mettre jusqu'à 1000 ans pour se dégrader. Si des efforts sont poursuivis depuis plusieurs années sur ce sujet, le chemin est encore long. Les conditions de distribution à titre gratuit de ces bouteilles en plastique doivent donc être nettement plus restrictives, mais surtout concernées l'ensemble des acteurs.